



Conseil du mois sur les effets indésirables des médicaments (EIM)

Anomalies congénitales liées à l'isotrétinoïne

Santé Canada a récemment rappelé ce qui suit :

- Un grave risque d'anomalies congénitales est lié à la prise d'isotrétinoïne, un médicament sur ordonnance contre l'acné, pendant la grossesse.
- Les anomalies congénitales associées à l'isotrétinoïne incluent les malformations des membres, de la tête, du visage, du cœur et du système nerveux central du fœtus.
- Les professionnels de la santé qui traitent des femmes qui prennent ou envisagent de prendre ce médicament doivent leur expliquer l'importance d'éviter de devenir enceinte pendant qu'elles le prennent.
- Selon le programme de prévention des grossesses associé à l'isotrétinoïne au Canada, la patiente doit signer un consentement écrit, obtenir deux tests de grossesse négatifs avant le début du traitement, subir des tests mensuels pendant le traitement et un mois après son arrêt et utiliser deux méthodes de contraception fiables tout au long de cette période.

Renseignements supplémentaires

<http://canadiensensante.gc.ca/recall-alert-rappel-avis/hc-sc/2016/60096a-fra.php>

***Veillez déclarer
tous les EIM présumés.***